

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 03 décembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 03 décembre 2018 à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1
Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2
Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3
Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4
Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5
Madame Audrey Roy, conseillère au siège no 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Exemption de lire les minutes des séances du 05 novembre 2018.
4. Approbation du procès-verbal du 05 novembre 2018.
5. Correspondance.
6. Comptes à payer :
 - 6.1 factures de novembre au montant de 42 876.20 \$
 - 6.2 Chèques émis en novembre au montant de 183 039.72\$
7. Maire suppléant ou mairesse suppléantes année 2019.
8. Calendrier des séances du conseil 2019.
9. Cautionnement marge de crédit. Corporation de développement.
10. Achat réservoir à l'huile.
11. Demande d'autorisation C.P.T.A.Q. Corporation de développement.
12. Remise en fonction de la barrière du rang 4.
13. Demande de paiement - subvention réseau routier municipal.
14. Projet Service Canada- terrain de jeux 2019.
15. Programme F.D.T.
16. Dépôt du plan de répartition Commission scolaire.
17. Déneigement Chemin des Vacanciers.
18. Aide financière - Résidence Labrecque.
19. Travaux supplémentaires- station de pompage.
20. Adoption règlement 1000-18
21. Avis de motion et dépôt du projet de règlement taxation 2019
22. Avis de motion et dépôt du projet de règlement traitement des élus.
23. Avis de motion et dépôt du projet politique de gestion contractuelle.
24. Rapport M.R.C.
25. Rapport des comités.
26. Varia :

27. Période de questions.
28. Prochaine assemblée lundi le 14 janvier 2019.
29. Assemblée extraordinaire lundi le 10 décembre 2018
30. Levée de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

180-18

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire-trésorière directrice générale, monsieur le maire Éric Simard demande son adoption, mais les points 10 et 23 sont remis ci à une séance subséquente

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par la secrétaire-trésorière directrice générale

De laisser l'item « Varia » ouvert

ADOPTÉE

181-18

EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 05 NOVEMBRE 2018

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 05 novembre 2018;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'exempter la secrétaire-trésorière directrice générale de lire les minutes de la séance du 05 novembre 2018

ADOPTÉE

182-18

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE 05 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le procès-verbal du 05 novembre 2018 soit adopté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Madame Jocelyne Privé, présidente de l'AFEAS nous demande un local. Ce dossier sera à l'étude.

183-18

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 01 AU 30 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 30 novembre au montant de 42 876.20\$

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 01 au 30 novembre 2018 au montant de 183 039.72\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 42 876.20\$

ADOPTÉE

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution 183-18

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

184-18

MAIRE SUPPLÉANT OU MAIRESSE SUPPLÉANTE ANNÉE 2019

Considérant que la municipalité doit nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que les nominations pour le maire suppléant ou la mairesse suppléante pour l'année 2019 :

Marie-Josée Larouche :	Janvier
Colombe Privé :	février-mars-avril
Marjorie Côté :	mai-juin-juillet
Audrey Roy :	août-septembre-octobre
Pierre Gauthier :	novembre-décembre

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE

185-18

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune :

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Coté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances du conseil municipal pour l'année 2019 et se tiendront à 19 h les lundis et deux mardis :

Lundi	14 janvier
Lundi	04 février
Lundi	04 mars
Lundi	01 avril
Lundi	06 mai
Lundi	03 juin
Mardi	02 juillet
Mardi	03 septembre
Lundi	07 octobre
Lundi	04 novembre
Lundi	02 décembre

Au mois d'août, il n'y aura pas de séance avec l'approbation du conseil.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

186-18

CAUTIONNEMENT MARGE DE CRÉDIT CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LABRECQUE

Considérant que la corporation de développement de Labrecque veut faire une demande d'une marge de crédit au montant de 5 000 \$ à la Caisse populaire Desjardins d'Alma;

Considérant que la Corporation de développement a besoin d'un cautionnement pour avoir leur marge de crédit;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la municipalité de Labrecque cautionne la nouvelle marge de crédit au montant de 5 000 \$ pour la Corporation de développement de Labrecque.

Que monsieur le maire Éric Simard et Madame Suzanne Couture secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont mandatés tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉ

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LABRECQUE

Considérant que pour des raisons financières, la Corporation de développement a dû se départir de la résidence agrotourisme sur le lot 31-p, Rang I du canton Labrecque ;

Considérant que la résidence se trouvant en zone agricole, celle-ci a été vendue sur la superficie restante de droits acquis résidentiels ;

Considérant que l'acquéreur de la résidence était intéressé d'acquérir également la parcelle de terrain où se trouvent la grange, le hangar et la remise afin de poursuivre à petite échelle le volet agrotouristique en continuant l'exploitation de la camerise et il envisage de poursuivre ultérieurement la plantation sur la superficie autour des bâtiments agricoles ;

Considérant que cette parcelle de terrain ne pouvait pas être aliénée et morcelée à l'intérieur de la vente de la résidence étant donné que la superficie restante des droits acquis ne permettait pas d'englober cette parcelle où se situent les bâtiments agricoles ;

Considérant que pour pouvoir vendre cette parcelle de terrain, une demande d'autorisation doit être adressée à la CPTAQ pour autoriser l'aliénation et le morcellement en faveur de l'acquéreur de la résidence ;

Considérant que la Corporation de développement ne désire pas conserver ces bâtiments, mais que l'acquéreur de la résidence désirerait quant à lui conserver ceux-ci afin de restaurer la grange et poursuivre éventuellement le projet agricole de la camerise ;

Considérant que la parcelle de terrain est enclavée par le cours d'eau municipal à l'ouest et un chemin d'accès au lot à l'Est ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande en vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et ce dernier recommande d'appuyer de ladite demande d'autorisation ;

Considérant que la demande est conforme aux dispositions du règlement de zonage la municipalité de Labrecque ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ sollicitée par la Corporation de développement de Labrecque afin de morceler et d'aliéner une parcelle de terrain d'environ 3 714.96 m² à l'acquéreur de la résidence du 3580, rue Ambroise dans le but qu'il puisse poursuivre le volet agrotouristique de la camerise et pour qu'il puisse se servir des bâtiments agricoles à l'intérieur de son projet et de restaurer ceux-ci.

ADOPTÉE

188-18

REMISE EN FONCTION DE LA BARRIÈRE DU RANG 4

Considérant les problématiques engendrées à la suite de retrait de la barrière du Rang 4 (pertes de droits de passages de motoneiges) ;
Considérant que suite à des négociations avec le propriétaire en cause, la remise en place de ladite barrière permettrait de conserver un lien important du sentier de motoneiges reliant les territoires des municipalités de l'Ascension et de Lamarche, et ce, pour une période minimale de 10 ans ;

Considérant l'élaboration d'un protocole d'entente qui devra être entériné par le demandeur et la municipalité de Labrecque concernant la remise en fonction de la barrière ;

Considérant que le chemin du Rang 4 est un chemin qui donne accès à quelques propriétés agricoles et que ce chemin n'est pas un chemin nécessaire à l'usage normal des citoyens ;

Considérant que les autres propriétaires impliqués qui doivent avoir accès par ce chemin sont en accord avec la remise en place de la barrière ;

Considérant que le conseil municipal annule la résolution n° 125 -18 qui autorisait l'enlèvement de cette barrière;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque autorise la remise en fonction de la barrière du Rang 4 avec des conditions à respecter et à établir dans un protocole d'entente signé avec le demandeur (Monsieur Ghislain Savard) et la municipalité, représenté par monsieur Éric Simard.

ADOPTÉE

189-18

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL-
DEMANDE DE PAIEMENT**

Considérant que le Ministère des Transports a accordé à la municipalité une subvention au montant de 12 500 \$ pour l'amélioration du réseau routier;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 12 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la mobilité durable et l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

190-18

PROJET SERVICE CANADA

Considérant qu'il faut faire les demandes de financement pour le programme emploi Été Canada 2019 pour le terrain de jeux;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que Mme Suzanne Couture secrétaire trésorière directrice générale soit autorisée à faire la demande du programme emploi été canada 2019 pour le terrain de jeux et aussi à faire l'engagement des moniteurs et/ou monitrices.

Que Mme Couture, soit et est mandaté à signer tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉ SÉANCE TENANTE

191-18

PROGRAMME FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Considérant l'impact positif d'une de services de loisirs de qualité et de diversifiée sur la population;

Considérant que le projet respecte les orientations de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Considérant que ce projet consiste à l'aménagement d'un terrain de soccer et l'achat d'équipements;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le FDT pour l'aménagement d'un terrain de soccer et l'achat d'équipements ainsi que l'aménagement autour du terrain de soccer.

Que Mme Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents relatifs à cet effet.

ADOPTÉE

192-18

DÉPÔT DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2019-2022 DE LA COMMISSION SCOLAIRE LAC-SAINT-JEAN

Considérant le dépôt de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et que cette dernière invite la municipalité de Labrecque à soumettre un avis écrit quant à ce plan;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque accepte le dépôt de répartition et de destination des immeubles 2019-2022 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour l'immeuble situé au 1370 rue principale.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

193-18

DÉNEIGEMENT 1980 CHEMIN DES VACANCIERS

Considérant que les propriétaires du 1980 chemin des Vacanciers sont propriétaires depuis plus de 20 ans;

Considérant qu'initialement leur chalet était trois saisons;

Considérant que ce dernier ayant été une perte totale lors d'un incendie en 2010;

Considérant que les propriétaires on reconstruit un nouveau chalet depuis 2015;

Considérant que ce dernier est maintenant quatre (4) saisons ;

Considérant que les propriétaires désirent y aller pendant la période hivernale;

Considérant que pour accéder à leur chalet, ils doivent emprunter une rue donc ils ne sont pas propriétaires;

Considérant que les propriétaires demandent à la municipalité de déneiger cette portion pour qu'ils puissent accéder à leur chalet;

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal autorise M. Vincent Girard a déneiger cette portion de chemin pour la saison hivernale 2018-2019 pour un montant de 600 \$ plus taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 330 524 et certificat de crédit no 11-18

ADOPTÉE

194-18

AIDE FINANCIÈRE RÉSIDENCE LABRECQUE

Considérant que depuis plusieurs années la Résidence Labrecque doit un montant à la municipalité de Labrecque;

Considérant que cette dette est composée de choses diverses;

Considérant que la municipalité désire que la dette de la Résidence Labrecque soit mise à zéro;

Considérant que ce montant est de 32 490.00 \$

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Marie Josée Larouche

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Qu'une aide financière au montant de 32 485.48 \$ soit autorisée à remettre à la Résidence Labrecque pour que celle-ci puisse annuler la dette qu'elle a envers la municipalité depuis plusieurs années.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 02 702 90 970 et certificat de crédit no 12-18 et cette dépense sera payée à même le surplus accumulé

ADOPTÉ

195-18

STATION DE POMPAGE - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Considérant que la municipalité avait accordé un contrat de branchement des puits auxiliaires PP » et PP3 aux Entreprises Rosario Martel (résolution n° 152-18) ;

Considérant qu'à la suite des travaux, un relais de protection contre la surcharge de la pompe PP3 doit être changé et ajusté étant donné que l'entrepreneur n'avait pas les spécifications exactes des pompes déjà en place ;

Considérant qu'il faut également faire l'ajout d'un signal de bas niveau et de haut niveau des réservoirs d'eau potable afin qu'il soit transmis à chacun des panneaux des puits auxiliaires pour que chacune des pompes en fonction puisse être démarrée ou arrêtée en conséquence ;

Considérant que la Firme d'ingénieurs mandaté au dossier à demander une évaluation de prix pour effectuer ces travaux correctifs ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque autorise les Entreprises Rosario Martel à effectuer les correctifs supplémentaires au prix de 2 678.50 \$+ taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 23 050 410 et certificat de crédit 11-18 et cette dépense sera payée par le programme de la taxe sur l'essence.

ADOPTÉE

196-18

ADOPTION RÈGLEMENT NO 1000-18 - RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ LA PAIX ET L'ORDRE

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu le règlement no 1000-18 ayant pour objet la sécurité, la paix et l'ordre;

Considérant que tous les membres déclarent avoir lu le règlement;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le règlement no 1000-18 ayant pour objet la sécurité, la paix et l'ordre soit et est adopté et qu'il soit consigné aux archives.

ADOPTÉE SÉANCE TENANTE

AVIS DE MOTION

De la présentation d'un règlement ayant pour

Objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019

Je soussignée, Marjorie Coté, siège no 5, donne avis par la présente que je soumettrai à une séance subséquente un règlement ayant pour objet de déterminer les taux de taxes pour l'exercice financier 2019

Et j'ai signé à Labrecque
Ce 04 décembre 2018

Marjorie Coté, siège no 5

AVIS DE MOTION

De la présentation d'un règlement ayant pour

Objet le traitement des élus et abroge le règlement No 325-12

Je soussigné,, Pierre Gauthier, conseiller no 1, donne avis par la présente que je soumettrai à une séance subséquente un règlement ayant pour objet le traitement des élus municipaux. Un projet de règlement est déposé à cette même séance.

Et j'ai signé à Labrecque
Ce 04 décembre 2018

Pierre Gauthier, siège no 1

- Rapport MRC par monsieur le maire
- Rapport des comités

Les élus municipaux donnent des comptes rendus des comités auxquels ils sont attitrés

Période de questions

Monsieur le maire répond aux questions de l'assistance.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que la présente séance soit et est levée à 20 h 10

ADOPTÉE

Éric Simard
Maire

Suzanne Couture
Secrétaire-trésorière directrice générale

Je, Éric Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

Éric Simard
Maire

